

Les Blogs

Boulevard de l'islamisme

Le blog de Mireille Vallette



dimanche 03 novembre 2019

Refus de passeport pour soupçons de liens avec le terrorisme

[Share](#) [Imprimer](#) [Share](#)

L'imam Jelassi fâché dépose plaintes et recours. Il obtient l'interdiction que les journalistes révèlent l'affaire. Grâce à une fuite, elle éclate au grand jour... en Italie.



L'imam forme la jeune génération...

La justice interdit la révélation d'une affaire pourtant fort intéressante. Un journal italien, Libero, a révélé les faits jeudi dernier. Il **Mattino della domenica** reprend et complète.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) bloque la naturalisation du Tunisien Radouan Jelassi, imam de la Lega dei musulmani del Ticino, l'une des deux associations islamiques du Tessin sise à Viganello, commune de Lugano. Dans son canton, et ailleurs aussi, il est connu comme le loup blanc, et la presse aime à le considérer comme il se présente lui-même: un modèle d'intégration. Hier lors d'une conférence de presse, il a réfuté toutes les accusations.

La décision de refus de la citoyenneté a été prise en 2017 sur la base d'informations recueillies par les services de renseignement suisses et transmises au SEM. Elles n'ont pas permis l'ouverture d'une procédure pénale, mais ont été considérées comme suffisantes pour refuser la citoyenneté.

Le SEM a conclu à une implication possible de l'imam dans des activités terroristes. Il écrit que lors des contrôles effectués dans le cadre de l'octroi de la citoyenneté, de très nombreuses *«indications concrètes ont émergé qui démontrent une implication présumée (de l'imam) dans le domaine du terrorisme islamique»*, en particulier que le religieux *«maintiendrait des liens avec des islamistes radicaux ou avec des personnes soupçonnées de participer à des activités liées au terrorisme islamique (...)»*.



Visite à la mosquée. Les filles sont invitées à tenter le voile.

Le SEM considère que l'imam de Viganello présente un risque durable pour la sécurité du pays, notamment par sa fonction de guide spirituel, et qu'*«il entretient des relations, en Suisse et à l'étranger, avec des personnes en phase de radicalisation, déjà radicalisées ou devenues des combattants du*

Jihad.» Il s'est par ailleurs montré peu coopératif dans le contexte d'«enquêtes antiterroristes», ainsi que dans la fourniture d'informations sur l'origine du financement de la mosquée.

L'imam est censé donner des explications sur ces griefs. Au lieu de cela, il porte plainte auprès du bureau du Ministère public de la Confédération contre des fonctionnaires (inconnus) du SEM et contre le Service de renseignement de la Confédération pour diffamation, calomnie, insulte et abus de pouvoir. Le défenseur de l'imam est Paolo Bernasconi, avocat d'affaires et ancien procureur du Tessin.

Le MPC rejette la plainte le 13 juin 2019. Jelassi conteste cette décision devant la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral de Bellinzone. Celle-ci confirme le 4 octobre dernier la décision du MPC, en facturant au passage 2000 francs de frais au plaignant.

L'imam demande alors que la décision du 4 octobre fasse l'objet d'un embargo. Le secrétariat du Tribunal pénal fédéral (TPF) accepte la demande en partie. Nouveau recours devant le Tribunal fédéral. Le 29 octobre, celui-ci accorde l'embargo jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise. Jusque-là, il est interdit aux journalistes de divulguer l'existence et le contenu de la décision du 4 octobre. *Libero* révèle prématurément l'affaire.

Des conseillers municipaux de La Lega (parti politique de droite) ont fait part de leurs préoccupations et demandé le 1er novembre des éclaircissements à la mairie de Lugano: *«Ces préoccupations sont d'autant plus justifiées à la lumière des événements du passé récent, qui ont touché davantage de jeunes vivant à Lugano qui, à un certain moment de leur parcours de foi, se sont convertis aux courants fondamentalistes de l'Islam, s'approchant en fait de l'Etat islamique.»*

Ce blog a déjà montré l'intégrisme de Jelassi et de sa mosquée **ici** (fin de papier) et **ici**. Son orthodoxie ne faisait aucun doute, il a été formé par ce qu'il appelle «l'université française», en réalité l'institut des Frères musulmans de Château-Chinon. Sa position sur l'initiative tessinoise pour interdire le niqab au Tessin? Eloquente: *«Elle est calomnieuse et manipule l'opinion à coups de préjugés. La communauté musulmane tessinoise, au contraire, est pacifique, intégrée et contribue au bien-être du canton.»* «Il ne devrait pas y avoir de place pour l'extrémisme en Suisse.»

Notons que la deuxième association est présidée par l'un des pires Frères musulmans, Ghaleb Himmat, qui a co-créé le réseau de mosquées européennes de la confrérie depuis Munich.

Avec mes remerciements à Giorgio Ghiringhelli.

Dernier livre (maintenant gratuit)



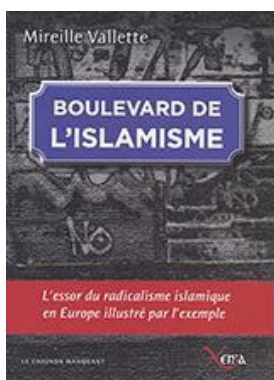
[Cliquer sur l'image pour lire](#)

Premier livre (maintenant gratuit)



[Islamophobie ou légitime défiance?](#)

Deuxième livre (maintenant gratuit)



[Boulevard de l'islamisme](#)